



2000, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S9
Téléphone : (514) 596-5711
Télécopieur : (514) 596-7722

Signé le 6 juin 2024
par Marielyne Bourgeois,
Présidente du CÉ.

Conseil d'établissement École Pierre-Dupuy

Compte rendu du CÉ du 3 juin 2024 à 18h En virtuel

Personnes présentes :

Nom, prénom	
Bourgeois, Marielyne	Parent et Présidente
Manigat, Judith	Directrice
Le Bel, Cindy	Adjointe directrice
Oglietti, Stephanie	Parent
Keloufi, Ghalia	Parent
Paul, Daphnée	Enseignante TES
Bipat, Géraldine	CODEM
Dufour, Ève	Psychoéducatrice

Personnes absentes :

Nom, prénom	
Abou-Omar, Fatiha	Parent et Vice-Présidente
Ourique, Raul	TRIP
Simard-Leboeuf, Jérôme	Enseignant
Ouakaf, Karima	Enseignante
Deschênes Guy, François-Xavier	Étudiant
Rouleau, Yu-An	Étudiant

1. Mot de bienvenue

Mme Bourgeois souhaite la bienvenue à tous. Elle mentionne que c'est la dernière rencontre de l'année.

2. Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Bourgeois souhaite ajouter la présentation du rapport annuel du CÉ au point Varia.

Mme Keloufi propose et Mme Oglietti supporte.

4. Suivi et adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai

Une petite erreur a été corrigée, soit le nom de la Directrice adjointe de Mme Manigat, Mme Cindy Le Bel.

Mme Bourgeois propose et Mme Keloufi supporte.

5. Mot de la direction

Mme Manigat remercie tous les membres du CÉ de l'accueil qu'elle a reçu à son arrivée, en décembre 2023.

Puis elle nous présente la Directrice adjointe, Mme Cindy Le Bel.

Mme Manigat mentionne que les prochaines années seront sous le signe de la stabilité. Que la direction est dans un mode collaboratif pour présenter la vision, mission et valeur de Pierre-Dupuy pour l'an prochain.

Mme Le Bel ajoute qu'elle est heureuse de constater une belle vision du futur de Pierre-Dupuy.

6. Rencontre de parents du 16 mai

Mme Manigat fait un bref retour sur la rencontre facultative du 16 mai. Elle mentionne un cumul de 70% du personnel ayant accepté. En plus de la rencontre en présentiel, il était possible d'échanger avec le personnel de l'école par courriel.

Lors de cette rencontre, une personne de [Flip design](#) était présente pour répondre aux questions et présenter les nouveaux uniformes scolaires.

Cela a été énormément apprécié. Il était bien de voir et toucher les matériaux. Cela a rassuré les parents.

7. Services complémentaires 2024-2025

Mme Manigat nous présente les services complémentaires 2024-2025 (voir annexe 1).

Les services complémentaires de l'an prochain sont maintenus, avec un ajout, soit une journée de plus du Conseiller en orientation. Mme Manigat mentionne avec enthousiasme qu'elle passera d'ailleurs des entrevues cette semaine.

8. Plan de lutte contre l'intimidation

Cette année scolaire a été un peu spéciale. Pierre-Dupuy a eu 2 Directeur.e.s et 3 Directeur.e.s adjoint.e.s. Il a donc été difficile pour le comité de se réunir, pour le plan de lutte contre l'intimidation. Mme Manigat a proposé de poursuivre là où ça c'était terminé, en 2022-2023 et de reprendre le tout lors de l'année scolaire prochaine. Cette année, les actions, interventions ont été posées, il y a seulement l'analyse qui n'a pas pu être complétée, ce qui sera fait l'an prochain.

9. Date de la prochaine rencontre de l'assemblée générale et postes au CÉ 2024-2025

La rencontre se tiendra le 19 septembre 2024. Mme Bourgeois mentionne les statuts (l'année de leur mandat) de tous les membres du CÉ.

10. Budget

Mme Bourgeois rappelle que ce qui est présenté du budget, sont les points importants ou à souligner et que les membres du CÉ sont les bienvenus pour poser des questions.

Mme Manigat présente le budget. Elle rappelle comment on le comprend, les postes, le pro-forma, etc.

De tout ce qui a été présenté, les chiffres sont pratiquement les mêmes. Que ce qui était prévu.

Elle nous rassure tout au long que quand il y a des écarts, ils seront comblés, que si des montants augmentent, le tout peut être ajusté en cours de route.

Elle mentionne aussi que comme on avait le tutorat financé par le gouvernement, Pierre-Dupuy n'a pas eu besoin d'engager de personnel additionnel.

Si Pierre-Dupuy avait eu des besoins de budget à combler, il aurait été possible de se tourner vers les mesures qui viennent soutenir le budget initial (ex.: mesure du tutorat).

Pour l'instant, les montants sont les mêmes pour la projection de l'an prochain. Mme Manigat mentionne que Pierre-Dupuy est en excellent forme financière.

En dernier point, Mme Manigat avise le CÉ des montants à transférer (voir annexe 2).

11. Sorties scolaires

Rien de nouveau. Une évaluation sera faite pour voir qu'elles activités on répète ou non l'an prochain.

12. Période réservée aux parents

Rien à signaler.

13. Période réservée aux élèves

Rien à signaler.

14. Période réservée au personnel de l'école

Rien à signaler.

15. Période réservée aux membres de la communauté

Rien à signaler.

16. Période réservée au membre du public

Aucun membre du public de présent.

17. Varia

Mme Bourgeois présente le rapport annuel du CÉ.

Mme Manigat mentionne que selon la conformité, tous les procès-verbaux et ordres du jour doivent être signés par la Présidente et la Directrice

Levée de la séance : 19h03.

Judith Manigat

Directrice d'établissement , signé le 21 juin 2024

Annexe 1

Services complémentaires 2024-2025

- 2 TES de plancher
- 2 TES Soutien à l'intégration TSA
- 6 TES pour les classes spécialisées
- 1 TES pour classe Sara
- 5 jours orthopédagogie
- 2 orthopédagogues (5 jours) Soutien à l'intégration
- 5 jours orthophonie
- 7 jours psychoéducation
- 3 jours conseiller pédagogique
- 3 jours conseiller en orientation
- 5 jours bibliothécaire
- 5 jours technicien en travaux pratiques (TTP)
- 5 jours surveillant d'élèves

Annexe 2 – Budget montants à transférer



2000, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S9
Téléphone : (514) 596-5711
Télécopieur : (514) 596-7722

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LE TRANSFERT DE SOMMES PROTÉGÉES SUITE À DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT DES ÉLÈVES OU DES DONS REÇUS-

Résolution # CÉ-2024-01

Selon les règles du CSSDM, l'argent des dons et des campagnes de financement doit obligatoirement être déposé dans le fonds 4 pour qu'il y ait des traces de ces transactions. Les dépenses liées à ces dons ou campagnes de financement doivent, quant à elle, être inscrites au fond 9.

La direction de l'école secondaire Pierre-Dupuy confirme qu'une somme **26 343 \$** a été versée au fonds 4 durant l'année scolaire 2023-2024 et provient de plusieurs activités et/ou campagnes de financement. Tel que prévu, ces sommes doivent être transférées vers le fonds 9 pour rembourser les dépenses qui y ont été effectuées. La direction demande :

- Que le don reçu pour l'aménagement de la salle d'apaisement soit transféré vers le fonds 9, comme il se doit; **12 270,00 \$**
- Que le solde des campagnes de financement ramassé pour les activités étudiantes, le bal et l'album, soit transféré vers le fonds 9, comme il se doit; **14 073,00 \$**